



La Personne en Situation de Handicap

Guide des bonnes pratiques



Toute personne en situation de handicap peut solliciter l'aménagement de la formation suivie, pour compenser son handicap, s'il fragilise le suivi de sa formation. (Cf. article 5211-2 et suivants du Code du travail).

Toutes les informations sont accessibles sur notre site internet dans notre catalogue, <https://www.chd-vendee.fr>, espace formation.

1 – Avant l'inscription : échanger avec l'organisme et les référents handicaps, personnaliser l'accueil :

- Prise de contact (téléphonique ou physique) par la Personne en Situation de Handicap (PSH).
- Veiller à l'adaptation du parcours de formation à la situation de handicap via les contacts :

Référents handicaps au sein du CHD Vendée	Référents handicaps du département
Mme Virginie MICHINEAU, Référente handicap CHD Vendée 02 51 08 50 09 - virginie.michineau@ght85.fr	Mme Estelle GUERY, Coordinatrice ESFORA de la Roche sur Yon 02 51 36 53 00 - eguary@cm-larochesuryon.fr
M. Bernard RICHARD Référent handicap IFSI, 02 51 36 65 55 - bernard.richard@ght85.fr	MDPH (Maison des Personnes Handicapées) 0 800 85 85 01 - mdph@vendee.fr
Mme Nathalie LANDEREAU, Référent handicap, IFAS, 02 51 36 65 65 - nathalie.landreau@ght85.fr	
Mme VIAUD Séverine, Référent handicap, IFA, 02 51 36 65 65 - severine.viaud@ght85.fr	
Mme Anne-Sophie LETOUSEY, Ergonome CHD, 02 51 44 61 36 - anne-sophie.letousey@ght85.fr	

2- A l'inscription, assurer la possibilité d'accueil de la PSH

- La PSH ne peut pas être accueillie :
 - Accompagner et orienter vers les référents handicap du département.
- La PSH peut être accueillie :
 - Informer les formateurs sur les éventuels besoins de la PSH
 - Analyser et vérifier l'adéquation des aménagements mise en place par l'organisme de formation en fonction de la situation de handicap en amont de la formation, formalisation du parcours de formation : rythme, durée, méthodes, choix des matériels et ressources pédagogiques...

3 – Pendant le parcours de formation, suivre le parcours de la PSH

- Accueillir, suivre et accompagner la PSH par le formateur et/ou l'accompagnant.
- Veiller tout au long de la formation aux besoins spécifiques de l'apprenant.
- Adapter la mise en œuvre de l'action de formation, notamment en matière de suivi des absences et d'organisation des examens
- Solliciter si besoins le réseau d'acteurs spécialisés ainsi que l'Agefiph (<https://www.agefiph.fr/>) ou encore le Fiphfp (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique- <http://www.fiphfp.fr/Le-FIPHFP/En-region/Le-FIPHFP-dans-votre-region/Pays-de-la-Loire>).

4 – Etablir un bilan du parcours avec les formateurs

- Organiser un entretien et débriefing (atteinte des objectifs fixés par le programme)
- Vérifier et valider des acquis.